



Pierre-Henri COAT  
Délégué Syndical Central Airbus Opérations  
Tél : 06.89.60.62.58

le 21 août 2009

à

Monsieur Fabrice BREGIER  
Président de AIRBUS Opérations  
316 route de Bayonne  
31060 TOULOUSE CEDEX 03

Objet : *Initiatives en faveur de l'emploi des jeunes*

Monsieur le Président,

Cette rentrée sera une nouvelle fois marquée par l'arrivée sur le marché du travail de jeunes sorti du système scolaire, dont certains sans qualification. La question de l'emploi des jeunes demeure une priorité pour les acteurs sociaux et récemment, dans le cadre du Plan Jeune mené par le gouvernement, est supportée par de grandes entreprises françaises.

Les formations en alternance, apprentissage et contrats de professionnalisation, représentent une réponse adaptée à l'insertion professionnelle des jeunes dans l'entreprise. La CFDT a toujours soutenu les initiatives visant à encourager le développement de ces formations. Le 7 mai 2009, au niveau de la branche Métallurgie, la CFDT avec d'autres organisations syndicales et l'UIMM, signait un accord relatif à des mesures urgentes en faveur de l'emploi dans la métallurgie, mesures qui comportent notamment un volet spécifique pour l'emploi des jeunes.

Des demandes ont été clairement formulées aux Pouvoirs Publics pour notamment :

- D'une part permettre aux entreprises d'accueillir un nombre plus important d'alternants.
- Et d'autre part facilité l'embauche en CDI des jeunes à l'issue d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Ces orientations ont été confirmées par le groupe technique paritaire qui s'est réuni le 22 juin 2009 et dans une lettre paritaire datée du 15 juillet 2009 transmise à Monsieur Laurent WAUQUIEZ Secrétaire d'Etat chargé de l'Emploi au Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi.

Sans attendre la réponse des Pouvoirs Publics, des entreprises ont d'ores et déjà emboîté le pas derrière ces initiatives, avec l'annonce de programmes ambitieux pour l'emploi des jeunes par l'alternance.

Mais face à ces initiatives volontariste, et alors que AIRBUS embauchait depuis de nombreuse année, en CDI, une très large majorité des apprentis formés dans l'entreprise, les propositions de contrats d'intérim faites aux jeunes apprentis en fin de formation représentent un paradoxe préoccupant.

En conséquence, Monsieur le Président, nous vous demandons, de prendre en compte très concrètement, à l'échelle de AIRBUS, la problématique de l'emploi des jeunes et de l'insertion des jeunes dans le monde du travail :

- En proposant un CDI aux jeunes venant de terminer leur formation en alternance dans les trois établissements AIRBUS Opérations.
- En augmentant le nombre de contrats d'apprentissage et de professionnalisation dans les sites AIRBUS Opérations.
- En encourageant la fonction de tuteur par l'attribution d'une prime mensuelle aux salariés qui acceptent cette mission d'accueillir les jeunes en formation, de les informer, de les guider dans l'entreprise, et de contribuer à leur acquisition des savoir-faire professionnels.

Souhaitant que nos demandes retiennent favorablement votre attention, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour l'Inter CFDT AIRBUS  
Le délégué syndical central

Pierre-Henri COAT